

## INFORMATION ACHAT TIMESHARE / TEMPS PARTAGE

**le Golfe Bleu**  
ROQUEBRUNE  
CAP MARTIN

nexity

### LE CONCEPT

De 2 à 22 semaines et parfois plus, bénéficiez de séjours en Temps partagé / Timeshare à la Résidence Le Golfe Bleu.

Elle est idéalement située dans un écrin de verdure entre Monaco et Menton, aux portes de la riviera italienne, de Nice, capitale de la Côte d'Azur et de son aéroport international.

**Une alternative à sa résidence secondaire**, le Golfe Bleu vous propose de bénéficier de 3 ou 6 mois d'occupation dans la résidence pour l'hiver et le printemps ou simplement l'une des deux saisons : **entre Décembre et Mai**, chaque année dans l'appartement de votre choix à temps partagé.

**Des vacances en toute tranquillité** : de 2 semaines à 1 mois et plus, **du printemps à l'automne**, sans oublier **l'été** pour profiter des plaisirs de la mer, la montagne et une multitude de manifestations et activités proposées, également dans l'appartement de votre choix en à temps partagé.



### LE FONCTIONNEMENT

#### Vous souhaitez en savoir plus sur les offres d'achat à temps partagé Timeshare ?

Nous vous remercions pour votre intérêt et espérons vous faire découvrir les avantages d'acquérir des parts de vacances ou de votre villégiature à « la Carte », dans le cadre unique du Golfe Bleu à Roquebrune Cap Martin, comme les 1200 autres associés !

#### Qu'achetez-vous ?

Vous faites l'acquisition de parts sociales sans limitation de durée et devenez associés de la société civile immobilière (S.C.I. Le Golfe Bleu). Vous bénéficiez d'un droit de jouissance pour

l'appartement que vous avez choisi, chaque année, suivant le calendrier actualisé tous les ans dans la même période de l'année soit du samedi au samedi ou du dimanche au dimanche, ainsi que de l'ensemble des services de la résidence.

### **Quelles sont les particularités de la SCI Le Golfe Bleu ?**

C'est une société d'attribution d'immeubles en temps partagé régie par le droit français, d'une durée de 99 ans renouvelable. Elle a pour objet la gestion du patrimoine sous forme de parts auprès de ses associés. La loi française 86-18 du 6 janvier 1986, la loi 2009-888 du 22 juillet 2009 et le décret 2009-302 du 18 mars 2009 régissent le fonctionnement de la SCI pour définir et protéger les intérêts des associés.

### **Quelles sont vos obligations ?**

Acquitter les charges annuelles dont le budget est voté annuellement par l'assemblée générale des associés pour garantir le fonctionnement et l'entretien de la résidence. Vous bénéficiez d'un droit de vote pour l'ensemble des décisions importantes par votre présence à l'assemblée, procuration à un représentant ou vote par correspondance.

### **Comment pouvez-vous acheter ?**

Directement auprès d'un associé vendeur ou par l'intermédiaire de la société Nexity qui propose [une sélection d'offres à la revente](#) et vous accompagnera dans la réalisation de votre acquisition de périodes au Golfe Bleu à temps partagé.



### **Qui est Nexity ?**

C'est le 1er opérateur intégré de l'immobilier en France avec plus de 8000 collaborateurs et plus de 350 agences en France. Nexity est une Société anonyme au capital de 270 119 920 euros - Siège Social : 19, rue de Vienne – TSA 50029 - 75801 PARIS Cedex 08 - 444 346 795 RCS Paris - Agence Nexity Lamy NICE MERIDIA 29 Avenue Simone Veil 06205 Nice CEDEX 3

### **Une offre vous intéresse ! Quelles sont les formalités à réaliser pour devenir associé de périodes au Golfe Bleu ?**

En collaboration avec l'équipe de l'accueil du Golfe Bleu, NEXITY LAMY se charge de constituer et vérifier votre dossier d'acquisition. Le dossier est ensuite remis à un juriste. Nous collaborons

avec Maître Magali BENAMOU et Maître Franck GAMBINI, Avocats au barreau de NICE agréés pour cette mission pour la rédaction des actes de cession entre les parties et les faire enregistrer aux services des Impôts et au greffe du Tribunal de commerce qui garantissent et justifient la propriété de vos parts.

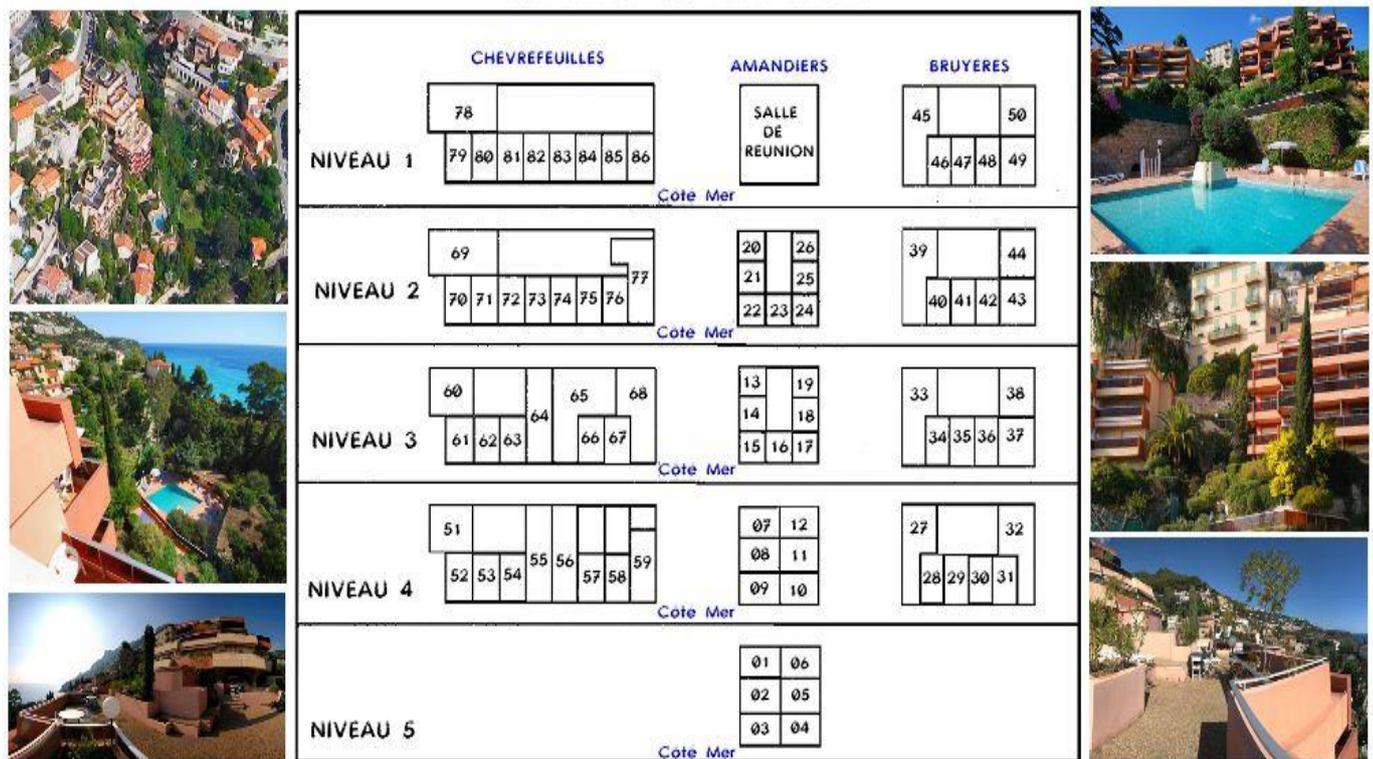
### Quel est le Coût d'une telle acquisition ?

Le prix de vente proposé inclut la commission de transaction de Nexity. Les [frais de cessions complémentaires](#) sont à la charge de l'acquéreur. Ils comprennent les honoraires de rédaction d'acte du juriste et les droits d'enregistrement légaux.

### Après avoir profité de quelques années au Golfe Bleu, vous souhaitez vous séparer de vos parts de la SCI ?

Au même titre que votre acquisition, vos parts sont cessibles à un nouvel acquéreur ou transmissibles à vos héritiers. Dans le cas d'une revente NEXITY pourra vous aider à les revendre et faire profiter à de nouveaux bénéficiaires de l'attrait de la résidence. La loi 2009-888 du 22 juillet 2009 protège les héritiers qui refuseraient l'acceptation des parts de SCI.

### LES INFORMATIONS TECHNIQUES



- 3 bâtiments d'habitation (A, B et C), répartis-en 4 entrées avec 86 appartements
- 1 bâtiment annexe (D) composé d'une réception pour la clientèle et de 78 parkings couverts accessibles par [monte-voitures](#).
- 1 logement de gardien pour l'agent de maintenance de la résidence

### Equipements Collectifs :

- 1 salle de réunion « salle de bridge » (bât. A)

- 1 salle de Fitness « Salle de gymnastique », 1 salle de Ping Pong d'intérieur (bât. B)
- 1 laverie automatique (bât. B)
- 3 réserves pour les effets personnels des associés (occupation des périodes d'hiver de 10 et 12 semaines)
- 1 Piscine extérieure
- 1 table de Ping Pong de plein air (zone piscine)
- 1 Parc aménagée avec tables de pique-nique (accès par piscine)
- 1 Solarium avec vue panoramique (bât. B)

#### **Equipement des logements :**

- Eléments collectifs : ascenseurs, eau chaude sanitaire collective, eau froide collective
- Eléments individuels : consommation électrique, chauffage électrique

#### **Composition des appartements :**

- Séjour avec canapé lit 2 X 1 personnes, fauteuil(s), table et chaises, TV / SAT, accès Internet WIFI dans tous les appartements, téléphone, table basse.
- kitchenette équipée : lave-vaisselle, plaque de cuisson électrique 2 feux, hotte aspirante, four micro-ondes/grill, grille-pain, réfrigérateur/congélateur, ustensiles de cuisine et vaisselle.
- Chambre avec lit double, uniquement pour les unités de 8 personnes et la plupart des appartements de 6 personnes.
- Cabine(s) composée(s) de 2 à 4 lits superposés
- Salle de Bain avec ou sans WC indépendant
- Placards aménagés et ou dressing
- Terrasse, balcon(s) ou loggia, mobiliers de terrasse (table, chaises, parasol)

#### **Définition des périodes d'occupation - Achat en timeshare**

##### **Arrivées / Départs :**

Bâtiment A et B toutes les périodes débutent le samedi à 16 H pour se terminer le samedi à 10 H  
Bâtiment C toutes les périodes débutent le dimanche à 16 H pour se terminer le dimanche à 10 H

**Périodes 1 à 11 :** de MAI à OCTOBRE durée 2 semaines consécutives (**PRINTEMPS-ETE**).

**Période 12 :** en OCTOBRE durée 3 semaines pouvant aller jusqu'à 4 semaines (**AUTOMNE**), précèdent la fermeture annuelle (le 3 Novembre de chaque année).

**Période 13 A :** de DECEMBRE à FEVRIER, durée 12 semaines consécutives (**HIVER**)

**Période 13 B :** de MARS à MAI, durée 10 semaines consécutives (**HIVER-PRINTEMPS**)

#### **NOUS CONTACTER**

LE GOLFE BLEU - 5, Avenue Georges DRIN 06190 Roquebrune Cap Martin (France)  
Tél : +33 (0) 4.92.10.45.00 E-mail : [contact@legolfebleu.com](mailto:contact@legolfebleu.com) - [www.legolfebleu.com](http://www.legolfebleu.com)

Résidence administrée par NEXITY-LAMY Palazzo Meridia 29, Avenue Simone Veil 06200 NICE  
E-mail : [tcirrito@nexity.fr](mailto:tcirrito@nexity.fr)

